Image not found or type unknown

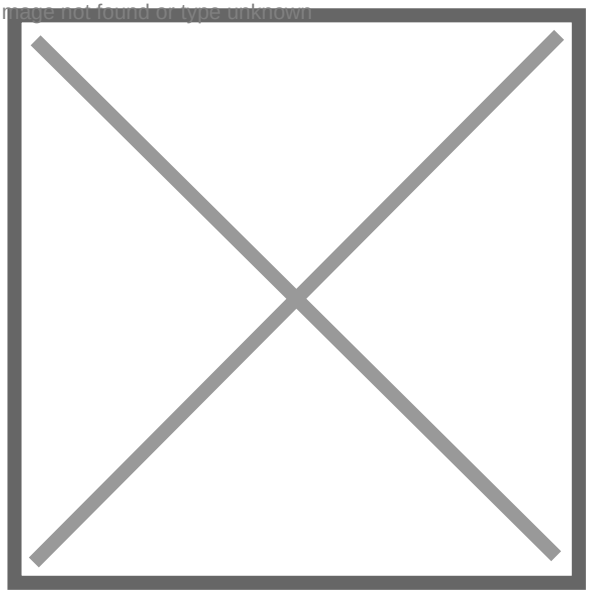

Un père manipulateur contre son enfant majeur

Par **kikiladoucette**, le **27/07/2012** à **01:52**

Bonjour,
L'état de santé de mon ex-mari a beaucoup inquiété mon fils qui a décidé de quitter son commerce, rendre son appartement pour venir avec sa compagne, quelques temps chez lui avant d'acheter une grande maison ds le Lot où ils vivraient ensemble. Lors d'un repas où 3 de mes 4 fils étaient là, un incident bénin fut entendu qui provoqua le départ et une longue bouderie de leur père, à l'issue de laquelle il annonça qu'ils ne les conduirait pas ds le Lot et qu'ils se débrouilleraient à la gare et avec les agents immobiliers. La mère de ma belle fille devant arriver à Cahors par le train se trouvait du même coup sans voiture. M'étant proposée pour les y mener cela a aggravé la situation. Une fois partis, je reçus des coups de téléphone de menaces, d'injonctions de disparaître ainsi que de représailles "juridiques".(après 4 ans de divorce, la maison commune n'est toujours pas vendue et j'ai été obligée de m'endetter pour en racheter une, le but étant de me ruiner).Le retour fut glacial et la tension est montée après mon départ. Ma belle-fille a été insultée de juive tunisienne et menacée de mort car mon ex qui possède un révolver. Mon fils plus que déçu de l'attitude de son père (qui a réinventé l'histoire afin de passer pour la victime d'une machination) a prévu un départ très proche et ne veut pas donner sa nouvelle adresse. Aujourd'hui, ils ont été mis à la porte et ont dû appeler les gendarmes qui ont confirmé le bon droit du père mais qui ont pu les faire rentrer après des pourparlers. Le problème est qu'ils sont venus avec leur matériel de travail qui est fragile, cher et a déjà souffert d'un premier déménagement. Connaissant mon ex mari, il a des accès de violence sur les choses tenant à coeur aux gens qu'il veut détruire et dans le cas présent tout est chez lui et même si ce matériel ne lui appartient pas, la loi lui donne le droit d'en faire ce qu'il veut. Il a aussi dans l'idée de déshériter son fils. Quels recours a-t-il contre son père s'il se passe quelque chose de grave d'ici 10 jours (date de remise des clés de la maison qu'ils ont louée) ? Ayant quitté une ville de province par esprit de famille il se trouve suspecté à cause de la méfiance maladive de son père qui ne voit jamais ce qui est

positif mais transforme tout en négatif pesant et malsain. Il songe aussi à mettre le feu pour tout détruire, même si c'est au détriment de tous les enfants. Y a-t-il des lois qui protègent les enfants de leur père ?
Merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés